

Province de Liège**BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire****N° 133 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS**

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 8 juillet 2009 relative au pavoisement des édifices publics

Page : 269

N° 134 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 10 juillet 2009 relative au pavoisement des édifices publics

Page : 270

N° 135 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2009 (LONTZEN)

Page : 271

N° 136 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009 (BULLANGE)

Page : 271

N° 137 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009 (LONTZEN)

Page : 271

N° 138 COURS D'EAU

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009 (LONTZEN)

Page : 271

N° 139 SERVICES PROVINCIAUX - ENSEIGNEMENT

Ouverture de nouvelles formations par les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion sociale

Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2009

Page: 272

N° 140 SERVICES PROVINCIAUX - ENSEIGNEMENT

Modification de structures dans l'Enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1er septembre 2009

Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2009

Page : 276

N° 141 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 04 juin 2009

Page : 291

N° 142 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 11 juin 2009

Page : 292

N° 143 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 18 juin 2009

Page : 293

N° 144 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 25 juin 2009

Page : 294

N° 145 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 2 juillet 2009

Page : 295

N° 146 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 9 juillet 2009

Page : 297

N° 147 REGIME FORESTIER

Arrêtés du Collège provincial du 14 mai 2009

Page : 299

N° 148 REGIME FORESTIER

Arrêtés du Collège provincial du 28 mai 2009

Page : 301

N° 149 REGIME FORESTIER

Arrêtés du Collège provincial du 11 juin 2009

Page : 302

N° 150 REGIME FORESTIER

Arrêtés du Collège provincial du 2 juillet 2009

Page : 305

N° 151 LIBERALITES

Arrêté du Collège provincial du 28 mai 2009

Page : 310

N° 152 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009

Page : 310

N° 153 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009

Page : 310

N° 154 INCENDIE

Relevé des arrêtés de Monsieur le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 1er semestre 2009 en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie

Page : 311

N° 155 COLLECTES - LOTERIES - TOMBOLAS

Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 1er semestre 2009

Page : 314

N° 133 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 8 juillet 2009 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 8 juillet 2009

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de
langue française de la Province de Liège*

Pour information :

*A Monsieur le Commissaire d'arrondissement
Aux Directions générales, Inspections et Directions des
Etablissements et Services provinciaux*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrête royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrête royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrête royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 11 septembre, jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté la Reine Paola.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 134 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 10 juillet 2009 relative au pavoisement des édifices publics

Liège, le 10 juillet 2009

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents des
Centres Publics d'Aide Sociale des
Communes de la région de langue française
de la Province de Liège*

*Pour information :
à Mr. Le Commissaire d'arrondissement*

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

*Je vous rappelle que l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française stipule que le drapeau de la Communauté Française doit être arboré aux édifices publics de la région de langue française, le **27 septembre** (jour de la Fête de la Communauté Française).*

Dans la même région, il est également arboré sur les bâtiments officiels dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que le drapeau national;

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 135 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 25 juin 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 25 juin 2009, le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, l'Administration communale de LONTZEN, rue de l'Eglise, 46 à 4710 LONTZEN, à établir un rejet d'eau sur le ruisseau "de Fontenesbach" n° 1-25, dans sa partie classée en 2ème catégorie sur le territoire de la Commune de LONTZEN*

N° 136 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 9 juillet 2009, le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, M. André ROEHL, Honsfeld, 3 à 4760 BULLANGE, à établir deux prises d'eau sur le ruisseau « La Warche », n°10, dans sa partie classée en 2^e. catégorie sur le territoire de la Commune de BULLANGE*

N° 137 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 9 juillet 2009, le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue, 25 à 4420 SAINT NICOLAS, à réaliser un passage sous le ruisseau « Fontenesbach », n° 1-25, dans sa partie classée en 2^e. catégorie au plan officiel du cours d'eau, sur le territoire de la Commune de LONTZEN*

N° 138 COURS D'EAU***Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 9 juillet 2009, le Collège provincial **autorise**, sous certaines conditions, la Société Wallonne des Eaux, rue de la Concorde, 25 à 4800 VERVIERS, à poser des conduites sous les ruisseaux « Lontzencach et Fontenesbach », n° 1-24 et 1-25, dans leur partie classée en 2^e. catégorie au plan officiel du cours d'eau, sur le territoire de la Commune de LONTZEN*

N° 139 SERVICES PROVINCIAUX - ENSEIGNEMENT

Ouverture de nouvelles formations par les Instituts provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale

Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2009

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'Enseignement de Promotion sociale de régime I ;

Vu les propositions présentées par la Direction générale de l'Enseignement provincial ;

Considérant que ces propositions répondent aux dispositions légales et/ou réglementaires ;

Vu le livre II du Code de la Démocratie locale et de Décentralisation organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur rapport du Collège provincial ;

DECIDE :

Article 1 - Sous réserve de l'obtention de l'accord du Ministère de la Communauté française, les créations de sections et d'unités de formation suivantes sont autorisées :

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Herstal

Ouvertures en 2008/2009

Section Aide électricien du bâtiment - 920 p.

Section Opérateur en système d'usinage - 1480 p.

Ouvertures prévues en 2009/2010

Section : Certificat d'études de base (CEB) 520 périodes

Section Pédicurie médicale - 570 p.

Section Ouvrier Menuisier - 920 p.

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale
de Huy-Waremme

Ouvertures en 2008/2009

Section Ouvrier carreleur - 920 p.

Section Electricien - Automaticien : 1600 p.

UF Accueil extra scolaire : techniques d'animation informatiques (convention) - 20 p.

UF Initiation à la langue espagnole en situation UF1, UF2, UF3, UF4 – 160 p.

UF Aide à l'encadrement de stages récréatifs - 36 p.

UF Aide à l'encadrement de stages récréatifs, stage - 48 p.

Ouvertures prévues en 2009/2010

Section Chocolatier - confiseur - 940 p.

Section Boulanger - Pâtissier - 1300 p.

Section Vendeur en magasin - 650 p.

UF Orientation/Guidance : gestion d'un processus de reconnaissance des capacités acquises pour l'enseignement :

- *secondaire inférieur* 10p/groupe
- *secondaire supérieur* 10p/groupe
- *supérieur* 10p/groupe

UF Orientation professionnelle - 80 p.

UF Insertion professionnelle : atelier d'image de soi - 40 p.

Section Conducteur/trice BUS/CAR

Section - Design de présentation et technique de décors

UF Peinture Ornementale

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Liège

Ouvertures en 2009/2010

UF Expression orale et écrite appliquée aux formations socio-éducatives - 60 p.

UF Apprentissage d'un processus de formation dans le domaine social - 60 p.

UF Initiation à la manutention d'adultes polyhandicapés et/ou personnes âgées grabataires - 20 p.

UF Formation de l'infirmier(e) spécialisé(e) en stérilisation du matériel médico-chirurgical - 80p.

UF Formation particulière en gériatrie - 120 p.

UF Formation particulière en gériatrie : méthodologie spéciale - 60 p.

L'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de
Seraing orientations enseignement général et économique

Ouverture en 2008/2009

Italien et Espagnol

UF Initiation à la langue en situation (UF1 - UF2 - UF3 - UF4)

UF Langue en situation (UF1 - UF2 - UF3 - UF4)

*Ouvertures prévues en 2009/2010**Section Auxiliaire de l'enfance - 1264 p.**Secrétariat médical**UF Technique de secrétariat médical : organisation médicale et correspondance - 60 p.**UF Spécialisation en secrétariat médical - 200 p.**UF Stages : spécialisation en secrétariat médical - 160 p.**UF Communication : renforcement en expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes : 40 p.**UF Accueil extra scolaire : technique d'animation informatique (convention) 20 p.**UF Pizzaiolo : 120 p.*

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Seraing
Orientation technique

*Ouvertures en 2008/2009**UF Informatique - réalisation de sites web - 80 p**Organisations prévues en 2009/2010**UF Traitement de l'image - niveau élémentaire - 60 p.**UF Traitement de l'image - niveau moyen - 60 p.**UF Traitement de l'image - niveau perfectionnement - 60 p.**UF Multimédia - Gestion des données (vidéo ou flash) * 40 p.**UF Multimédia - développements d'applications (vidéo ou flash) - 80 p.**UF Initiation à l'habillage du logis - 240 p.**Section : langue des signes - niveau élémentaire - UF01 et UF02 - 240 p.**Section : Certificat d'études de base (CEB) - 520 p**Section : Complément de formation générale en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'enseignement secondaire supérieur - 480 p*

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers
Orientations technologiques

*Ouvertures en 2008/2009**UF : Français de base : atelier de lecture et d'écriture - 60 p.**Section Auxiliaire de l'Enfance - 1264 p.*

Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers
Orientation commerciale

*Ouvertures en 2008/2009**UF Technique d'accueil (convention) - 40 p.**UF Découverte de la cuisine niveau 1 - 120 p.**UF Activités professionnelles d'apprentissage : Aménagement de parcs et jardins - 400 p.**UF Espagnol en situation UF1-UF2-UF3-UF4 - 160 p.*

Ouvertures en 2009/2010

UF Logiciels comptables - 80 p.

Les trois Instituts de Promotion sociale de Seraing

Ouvertures prévues en 2009/2010

UF Compétences générales de base - 50 p.

UF Orientation/Guidance : gestion d'un processus de reconnaissance des capacités acquises pour l'enseignement :

- *Secondaire inférieur* *10p/groupe*
- *Secondaire supérieur* *10p/groupe*
- *Supérieur* *10p/groupe*

UF Orientation professionnelle - 80 p.

UF Insertion professionnelle : atelier d'image de soi - 40 p

Article 2 - *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège*

En séance à Liège, le 18 juin 2009

Par le Conseil :

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

N° 140 SERVICES PROVINCIAUX - ENSEIGNEMENT

Modification de structures dans l'Enseignement secondaire provincial de plein exercice et en alternance au 1er septembre 2009

Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2009

RESOLUTION

Le Conseil provincial de Liège

Considérant qu'il y a lieu, en vue de la rentrée scolaire de septembre 2009, de restructurer l'Enseignement secondaire de plein exercice et l'Enseignement secondaire en alternance ;

Vu les propositions présentées à cet effet par le Collège provincial ;

Considérant que ces propositions répondent aux dispositions légales et/ou réglementaires;

Vu le livre II du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant les Provinces wallonnes et les dispositions de la loi provinciale non abrogées ;

Sur rapport du Collège provincial :

DECIDE :

Article 1er - *Les fermetures, transformations et programmations d'orientation d'études dans l'enseignement secondaire provincial, telles que reprises aux tableaux joints en annexe, sont approuvées avec effet au 1er septembre 2009 ;*

Article 2 - *Le Collège provincial est chargé des modalités d'application de la présente décision.*

Il pourra notamment :

- 1. modifier, s'il échet, le programme et la grille-horaire de toute section ou option, pour les mettre en concordance avec les exigences de la Communauté française, en matière d'agrégation ou de subvention et pour le bien de l'Enseignement ;*
- 2. subordonner l'ouverture des sections et leur maintien en activité, dans l'avenir, à l'existence des populations scolaires suffisantes pour l'obtention des subsides de la Communauté française, en concordance avec les normes de celle-ci*

Article 3 - *La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Liège*

En séance à Liège, le 18 juin 2009

Par le Conseil,

La Greffière provinciale,

Marianne LONHAY

La Présidente,

Josette MICHAUX

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
EP HERSTAL	<p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Construction R</p> <p>2^{ème} d TT, 3^{ème} a Electronique- informatique R</p> <p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Micro-technique R²</p> <p>3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Technicien en usage ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a T Complément en systèmes électroniques de l'automobile ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Gestionnaire de très petites entreprises ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Technicien en maintenance et diagnostic automobiles ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en rénovation et restauration du bâtiment transformée en 7^{ème} a B Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment</p>	<p>NEANT</p>	<p>3^{ème} d TQ 5^{ème} a Technicien en électronique (à titre conservatoire)</p>	<p>S 2^{ème} d TQ Mécanique automobile</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
EP HUY	<p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Mécanique-garage R</p> <p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Construction R</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en techniques spécialisées en construction - gros-œuvre</p> <p>ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p> <p>Organisation en alternance par dédoublement de l'orientation d'études existant en plein exercice (pas de programmation) :</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en soudage sur tôle et sur tubes</p>	NEANT	NEANT	<p>3^{ème} d P, Menuisier (à titre conservatoire)</p> <p>3^{ème} d P, Batelier - R2</p> <p>ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
EP SERAING	<p>3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Technicien en Micro-technique R:</p> <p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Industrie du bois R</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Technicien en maintenance de systèmes automatisés Industriels ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Technicien en maintenance et diagnostic automobiles ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a Complément en systèmes électroniques de l'automobile ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Mécaniciens des moteurs diesel et engins hydrauliques ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en rénovation et restauration du bâtiment transformée en 3^{ème} d P, 7^{ème} a B Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment</p> <p>ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en menuiserie Industrielle : bois, PVC, alu transformée en 3^{ème} d P, 7^{ème} a Menuisier en PVC et alu, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B, Gestionnaire de très petites entreprises ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<p>NEANT</p>	<p>F</p> <p>2^{ème} d TT, Scientifique Industrielle (Electromécanique)</p> <p>S</p> <p>3^{ème} d TT, Scientifique Industrielle (Electromécanique)</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
EP SERAING	Hors programmation : 3ème d TQ, Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
EP VERVIERS	<p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Mécanicien garagiste</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Electricien installateur-monteur</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Animateur socio-sportif</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en électricité automobile ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en soudage des tôles et sur tubes ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en rénovation et restauration du bâtiment transformée en 3^{ème} d P, 7^{ème} a B Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ, Technicien en maintenance de systèmes automatisés Industriels, ORGANISATION EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B, Carrossier spécialisé</p>	NEANT	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
EP VERVIERS	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Installateur en chauffage central ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Technicien en maintenance et diagnostic automobiles ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p>				

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPEA LA REID	2 ^{ème} D TT, 3 ^{ème} a Sport-études R, option équitation 3 ^{ème} D TT, 5 ^{ème} a Sport-études R, option Equitation 3 ^{ème} D P, 7 ^{ème} a B Mécanicien des moteurs diesel et engins hydrauliques Option Sciences 6h en 3 ^{ème} D TT, 5 ^{ème} a Biotechnique	NEANT	3 ^{ème} D P, 7 ^{ème} a B Complément en conduite d'engins forestiers	NEANT	3 ^{ème} D G, 7 ^{ème} a, Préparatoire à l'Enseignement supérieur à sciences

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPES HESBAYE	<p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Restauration R²</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Conducteur d'autobus et d'autocars R²</p> <p>2^{ème} d P, 3^{ème} a Boucherie-charcuterie R²</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Boucher-charcutier R²</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Mécanicien d'entretien</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Charpentier</p> <p>Création d'une option supplémentaire (pas de programmation) au 2^d TT Sport-Etudes R : volley</p>	<p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en menuiserie industrielle : bois, PVC, alu transformées en 3^{ème} d P, 7^{ème} a B Menuisier en PVC et alu</p> <p>3^{ème} d P, Equipier polyvalent en restauration transformé en 3^{ème} d P, Cuisinier de collectivité</p>	NEANT	<p>2^{ème} d P, Boucherie - charcuterie</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Boucher - charcutier</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Mécanicien d'entretien</p>	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPES HERSTAL	<p>2^{ème} d TQ, 3^{ème} a Techniques sciences R</p> <p>3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Technicien en bandage – orthèse – prothèse – chaussures orthopédiques</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Aide-soignante</p> <p>Création (sans programmation ni normes) de :</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Opticien</p>	<p>3^{ème} d P, Auxiliaire familiale et sanitaire transformé en 3^{ème} d P, Aide familiale</p> <p>3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Opticien R² transformée en 3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Optique R²</p>	NEANT	<p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Sciences appliquées</p> <p>3^{ème} d P, 5^{ème} a Restaurateur</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a Prothésiste dentaire</p>	<p>S</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B Complément en moniteur pour collectivité d'enfants</p> <p>S</p> <p>3^{ème} d P, 7^{ème} a B, Complément en gériatrie</p>

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPES HUY	2 ^{ème} d P, 3 ^{ème} a Cuisine et salle Rz 3 ^{ème} d P, 5 ^{ème} a Cuisinier de collectivité ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE 3 ^{ème} d P, 7 ^{ème} a B Aide-soignante	3 ^{ème} d P, Auxiliaire familiale et sanitaire transformé en 3 ^{ème} d P Aide familiale	NEANT	NEANT	S 2 ^{ème} d TQ Secrétariat - Tourisme

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPES SERAING	<p>3^{ème} d TQ, 5^{ème} a Technicien en environnement</p> <p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Sport-études R (rugby)</p> <p>3^{ème} d TQ, 7^{ème} a TQ Esthéticien social ORGANISATION EN ALTERNANCE</p>	<p>3^{ème} d P, Auxiliaire familiale et sanitaire transformé en 3^{ème} d P, Aide familiale ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE</p>	NEANT	<p>3^{ème} d TT, 5^{ème} a Arts (à titre conservatoire)</p>	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES &/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPES VERVIERS	2 ^{ème} d TQ, 3 ^{ème} a Techniques sciences R 3 ^{ème} d P, 7 ^{ème} a B Gestionnaire de très petites entreprises 3 ^{ème} d P, 7 ^{ème} a B Aide-soignante	3 ^{ème} d P, Auxiliaire familiale et sanitaire transformé en 3 ^{ème} d P, Aide familiale 3 ^{ème} d P, Equipier polyvalent en restauration transformé en 3 ^{ème} d P, Cuisinier de collectivité ORGANISATION EN PLEIN EXERCICE ET EN ALTERNANCE	NEANT	NEANT	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL JBOETS	3 ^{ème} d.P., 7 ^{ème} a B Aide- soignante	3 ^{ème} d.P., Auxiliaire familiale et sanitaire transformé en 3 ^{ème} d.P., Aide familiale	NEANT	NEANT	NEANT

INSTITUT	PROGRAMMATIONS au 01/09/2009	TRANSFORMATIONS au 01/09/2009	REOUVERTURES au 01/09/2009	DEROGATIONS au 01/09/2009	FERMETURES et/ou SUSPENSIONS au 01/09/2009
IPES SPECIAL MICHÉROUX	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

N° 141 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 04 juin 2009 relatif aux impositions communales

En séance du 4 juin 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BERLOZ

APPROUVE la délibération du 11 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 13 mai 2009, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision pour une période expirant le 31 décembre 2009, un règlement redevance sur l'enlèvement des déchets encombrants.

CHAUDFONTAINE

APPROUVE la délibération du 6 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 15 dito, par laquelle le Conseil communal modifie ses délibérations des 28 mai 2008 et 1^{er} avril 2009 établissant et modifiant pour les exercices 2008 à 2012, un règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs.

SERAING

APPROUVE la délibération du 27 avril 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 14 mai 2009, par laquelle le Conseil communal établit, pour la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2012, le règlement redevance sur les tarifs de la piscine olympique.

TROIS-PONTS

APPROUVE la délibération du 24 avril 2009 parvenue au Gouvernement provincial en date du 14 mai 2009, par laquelle le Conseil communal modifie l'article 3a, du règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs du 13 août 2007.

N° 142 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 11 juin 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 11 juin 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

ESNEUX

APPROUVE la délibération du 7 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 20 mai 2009, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période indéterminée, un règlement redevance et caution pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et de loges mobiles, relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités de gastronomie foraine sur les fêtes publiques et le domaine public.

HUY

APPROUVE la délibération du 11 mai 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 27 mai 2009, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité est parvenue en date du 21 avril 2009, par laquelle le Conseil communal modifie son règlement taxe du 13 novembre 2007 établissant, pour les exercices 2008 à 2009, le règlement taxe sur les enlèvements par conteneur muni d'une puce électronique d'identification, les traitements et les mises en décharge des déchets ménagers et assimilés et établit, pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009, le règlement taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers.

N° 143 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 18 juin 2009 relatif aux impositions communales

En séance du 18 juin 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

CLAVIER

APPROUVE la délibération du 07 mai 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 28 mai 2009, par laquelle le Conseil communal modifie, pour la période allant jusqu'en 2012, le règlement taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium.

MARCHIN

APPROUVE la délibération du 14 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 28 dito, par laquelle le Conseil communal établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période indéterminée, un règlement redevance pour le renouvellement des concessions de sépultures dans les cimetières communaux.

SPA

APPROUVE la délibération du 25 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 29 dito, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit, dès l'entrée en vigueur de la présente décision et pour une période expirant le 31 décembre 2012, un règlement taxe sur la délivrance de documents administratifs.

N° 144 FISCALITE COMMUNALE

Arrêtés du Collège provincial du 25 juin 2009 relatifs aux impositions communales

En séance du 25 juin 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

AUBEL

APPROUVE la délibération du 25 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 3 juin 2009, par laquelle le Conseil communal supprime, à partir du 1^{er} septembre 2009, la perception de la taxe communale prévue lors de la délivrance de la carte kids-ID.

HERVE

APPROUVE la délibération du 18 mai 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 02 juin 2009, dont la pièce justificative nécessaire à son instruction à savoir le tableau prévisionnel du coût-vérité était parvenue en date du 21 novembre 2008, par laquelle le Conseil communal revoit sa délibération du 17 novembre 2008, établie pour l'exercice 2009, en ce qui concerne le règlement taxe sur la collecte et sur le traitement des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et le règlement redevance sur les déchets ménagers assimilés. Approuve la délibération du 18 mai 2009, parvenue au Gouvernement provincial en date du 02 juin 2009, par laquelle le Conseil communal établit, à partir du 1^{er} juillet 2009, le règlement redevance sur le sac « Evénements »..

STAVELOT

Approuve la délibération du 25 mai 2009 parvenue au Gouvernement provincial le 3 juin 2009, par laquelle le Conseil communal de la Ville établit pour les exercices 2007 à 2012 (lire 2009 à 2012), un règlement redevance pour les prestations techniques des services communaux.

N° 145 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial du 2 juillet 2009 relatifs aux finances communales.

En séance du 2 juillet 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

THIMISTER-CLERMONT

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 27 avril, parvenus le 14 mai 2009, dont le délai pour statuer a été prorogé jusqu'au 13 juillet 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 733.525,04 € au service ordinaire et de - 143.000,00 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 848.912,43 € au service ordinaire et de 982.339,39 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 24.768.271,37 € (comprenant un fonds de réserve extraordinaire de 70.000,00 €), par un boni d'exploitation de 561.243,32 € et par un boni de l'exercice de 579.479,16 €;

SAINT-NICOLAS

Prise de connaissance du recours de M. le Gouverneur auprès du Gouvernement wallon contre l'arrêté du 18 juin 2009 du Collège provincial approuvant la délibération du 27 avril 2009 par laquelle le Conseil communal arrête le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2009.

TROIS-PONTS

Approuve le budget pour 2009, voté le 25 mai, parvenu le 29 mai 2009, se clôturant d'une part au service ordinaire par un boni propre de 101.874,54 € et par un boni global de 50.246,54 € et, d'autre part, au service extraordinaire par un boni de 645.043,14 €.

AYWAILLE

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 13 mai, parvenue le 20 mai 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 134.839,18 € et par un résultat global en équilibre et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

BAELEN

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 8 juin, parvenue le 12 juin 2009, se clôturant, après réformation, par un boni propre à l'exercice de 10.759,49 € et par un boni global de 1.235.172,32 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, votée le 11 mai, parvenue le 20 mai 2009, se clôturant par un boni de 494.493,54 €.

CHAUDFONTAINE

Approuve, la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 6 mai, parvenue le 4 juin 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 670.650,54 € et par un boni global de 841.411,99 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

ESNEUX

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 27 mai, parvenue le 5 juin 2009, se clôturant, tel que rectifié, par un mali propre à l'exercice

de 618.713,51 € et par un boni global de 1.438.402,01 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant en équilibre.

GRACE-HOLLOGNE

Approuve telles que rectifiées, la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 20 mai, parvenue le 3 juin 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 146.344,95€ et par un boni global de 1.146.269,07€ et la modification n°2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 287.572,85€.

NEUPRE

Approuve en les rectifiant la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 28 mai, parvenue le 8 juin 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 92.083,57 € et par un boni global de 386.556,09 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 78.201,51 €.

SPRIMONT

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 15 mai, parvenue le 4 juin 2009, se clôturant, par un mali propre à l'exercice de 112.249,27€ et par un boni global de 989.883,93 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 29.548,86 €.

WASSEIGES

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 3 juin, parvenue le 5 juin 2009, se clôturant telle que rectifiée par un mali propre à l'exercice de 26.410,29€ et par un boni global de 413.538,28€ et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 69.434,20€.

N° 146 FINANCES COMMUNALES

Arrêtés du Collège provincial de 9 juillet 2009 relatifs aux finances communales

En séance du 9 juillet 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations communales ci-après :

COMBLAIN-AU-PONT

Approuve les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie ADL, votés le 8 mai, votés le 8 mai, parvenus le 12 juin 2009.

ESNEUX

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 7 mai, parvenus dans leur intégralité le 13 mai 2009 dont le délai a été prorogé jusqu'au 13 juillet 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 2.168.326,32€ au service ordinaire et de 0,00€ au service extraordinaire; par un résultat comptable de 2.434.095,49€ au service ordinaire et de 2.986.154,44€ au service extraordinaire; par un total bilantaire de 46.564.648,23€ (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 1.003.462,93€ et un fonds de réserve extraordinaire de 567.728,25€), par un boni d'exploitation de 246.879,57€ et par un boni de l'exercice de 749.485,12€.

HERON

Approuve les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie ADL, votés le 13 mai, parvenus le 4 juin 2009.

NEUPRE

Approuve les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie ADL, votés le 18 juin, parvenus le 23 juin 2009.

THEUX

Approuve le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats, pour l'exercice 2008, votés le 4 mai, parvenus le 11 mai 2009, se clôturant respectivement, par un résultat budgétaire de 978.307,54 € au service ordinaire et de 58.340,30 € au service extraordinaire; par un résultat comptable de 1.402.846,77 € au service ordinaire et de 4.202.432,70 € au service extraordinaire; par un total bilantaire de 89.399.014,78 € (comprenant un fonds de réserve ordinaire de 718.268,14 € et un fonds de réserve extraordinaire de 534.734,83 €), par un boni d'exploitation de 233.170,74 € et par un mali de l'exercice de 162.922,00 €.

VERVIERS

Approuve les comptes annuels de l'exercice 2008 de la Régie foncière, votés le 25 mai, parvenus le 22 juin 2009.

HERSTAL

Prise de connaissance du recours de M. le Gouverneur auprès du Gouvernement wallon contre l'approbation par le Collège provincial de la délibération du 11 mai 2009 du Conseil communal arrêtant sa modification budgétaire n°3 pour l'exercice 2009.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

Approuve telles que rectifiées, la modification n° 1, du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 28 mai, parvenue le 12 juin 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 3.193,59€ et par un boni global de 196.036,39€ et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 143,58€.

SERAING

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 15 juin, parvenue le 22 juin 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 97.977,58 € et par un boni global de 8.192.786,76 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 1.378.053,95 €.

SPA

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 12 juin, parvenue le 17 juin 2009, se clôturant par un mali propre à l'exercice de 307.205,03 € et par un boni global de 6.029.150,09 € et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 3.485.628,43 €.

WANZE

Approuve la modification n° 1 du service ordinaire du budget communal pour 2009, votée le 8 juin, parvenue le 18 juin 2009, se clôturant par un boni propre à l'exercice de 14.509,01€ et par un boni global de 1.793.461,64€ et la modification n° 2 du service extraordinaire dudit budget communal, parvenue le même jour, se clôturant par un boni de 209.770,04 €.

N° 147 REGIME FORESTIER*Arrêtés du collège provincial du 14 mai 2009 relatifs au régime forestier**En séance du 14 mai 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :***AMBLEVE***Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/824/13/2008 au triage 442 Meyrode, dist. 755/3, 768/2, 790/3, 792/1, 793/1 et 795/4 au devis estimatif de 53.243,66 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 21 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 6.303,98 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.***BURG-REULAND***Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/824/11/2008 au triage 421 Crombach, dist. 2 - parc. 1 au devis estimatif de 4.130,82 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.338,20 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.***BURG-REULAND***Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/824/15/2008 au triage 423 DIST. 49/10 & 51/1 au devis estimatif de 15.849,30 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 994,50 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.***BURG-REULAND***Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/824/16/2008 au triage 421 Crombach dist. 29/1, 40/4, 41/7, 42/1, 43/5 au devis estimatif de 45.299,48 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.321,23 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.***EUPEN***Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/4/2008 au triage 511 dist. 35, 37, Langes 47 et 48 Binster au devis estimatif de 31.431,46 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 599,40 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.***KELMIS***Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/3/2008 - indivision KELMIS - LONTZEN - RAEREN au triage 533 Hauset, dist. 2 Neunzigmorgen au devis estimatif de 16.940,60 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 9 octobre 2008 pour*

lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.359,65 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

LONTZEN

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/2/2008 au triage 532 Lichtenbusch, dist. 2, 4 Freyent et 533 Hauset, dist. 7 Dokulen au devis estimatif de 22.165,71 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 10.503,00 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

LONTZEN

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/3/2008 - indivision KELMIS - LONTZEN - RAEREN au triage 533 Hauset, dist. 2 Neunzigmorgen au devis estimatif de 16.940,60 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.359,65 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

RAEREN

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/3/2008 - indivision KELMIS - LONTZEN - RAEREN au triage 533 Hauset, dist. 2 Neunzigmorgen au devis estimatif de 16.940,60 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 8 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.359,65 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

SAINT-VITH

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/824/18/2008 au triage 412 Emmels, dist. 311/4, 319/8, 322/5, 325/4 au devis estimatif de 11.434,21 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 7 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 799,88 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

SAINT-VITH

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/824/20/2008 au triage 433, dist. 18 - parc. 3, 19 - parc. 1, 22 - parc. 8, 23 - parc. 7, 24 parc. 2 et 31 - parc. 1 au devis estimatif de 27.476,98 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 7 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.612,38 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

SPA

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/3/2008 au triage 160 Nord Spa, comp. 37 Clémentique-Clopinett au devis estimatif de 4.679,67 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.316,64 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

SPA

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/26/2008 au triage 21D Artistes, comp. 22 Neubois - parc. 3 au devis estimatif de 6.087,71 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.445,87 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/23/2008 au triage 140 La Porallée, comp. 141 Vert Buisson - parc. 11 au devis estimatif de 4.566,48 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.584,80 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/29/2008 au triage 180 Marteau, comp. 243 Rohaimont - parc. 1 au devis estimatif de 3.805,93 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 680,70 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/30/2008 au triage 130 Fagne St-Remacle, comp. 130 Devant Haut-Regard - parc. 3 au devis estimatif de 18.483,75 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.246,50 € par arrêté n° 1005 du 23 décembre 2008.

N° 148 REGIME FORESTIER

Arrêté du Collège provincial du 28 mai 2009 relatif au régime forestier

En séance du 28 mai 2009, le Collège provincial a approuvé la délibération de la commune ci-après :

TROIS-PONTS

Emet un avis favorable à la délibération du Conseil communal du 24 avril 2009 relative à l'approbation du plan de transformation des vieux peuplements résineux 2007/2012

N° 149 REGIME FORESTIER

Arrêtés du collège provincial du 11 juin 2009 relatifs au régime forestier.

En séance du 11 juin 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

EUPEN

Emet un avis favorable à l'approbation du plan d'aménagement de la Forêt d'EUPEN sur lequel le Conseil communal a marqué son accord par délibération du 18 mai 2009.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/6/2008 au triage 160 Nord Spa, comp. 102 Bois des Gattes Est et comp. 109 Heid du Pouhon au devis estimatif de 7.499,24 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.547,40 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/11/2008 au triage 190 Vieilles-Fagnes, comp. 121 Fagne de Niveze au devis estimatif de 18.030,01 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.702,00 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/12/2008 au triage 190 Vieilles-Fagnes, comp. 122 Fagne du Hatrai - parc. 4 et comp. 123 Fagne Lebiolle – parc. 3 au devis estimatif de 12.234,73 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.918,20 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/6/2008 au triage 313 Xhoffraix comp. 100-101-102-106-108-114-116-122 au devis estimatif de 58.057,66 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 7.538,16 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/14/2008 au triage 311 Malmedy comp. 275-276-277-278-294 au devis estimatif de 15.508,10 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.461,40 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/15/2008 au triage 312 Bévercé comp. 31-32 au devis estimatif de 10.214,75 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.657,50 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/16/2008 au triage 312 Bévercé au devis estimatif de 1.490,68 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 835,05 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/17/2008 au triage 312 Bévercé comp. 45 Chaumont au devis estimatif de 10.315,46 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 4.028,10 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/18/2008 au triage 312 Bévercé comp; 182 au devis estimatif de 10.945,27 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.019,30 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

PLOMBIERES

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/1/2008 au triage 534 Preuss comp. 4, 8,17,18,22 et 25 au devis estimatif de 53.372,59 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 2 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 12.882,90 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

RAEREN

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/832/5/2008 au triage 532 Lichtenbusch, dist. 60 Freyent; 533 Hauset, dist. 68 Grossebusch et dist. 73 Kerrebusch-nord au devis estimatif de 30.777,49 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 8 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 14.125,20 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

STAVELOT

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/18/2008 au triage 250, comp. 28 Hourt - parc. 1 et 4ie au devis estimatif de 25.940,32 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 18 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.864,40 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

TROIS-PONTS

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/17/2008 au triage 230 Wanne, comp. 230 Bouhaye au devis estimatif de 23.228,73 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 30 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.348,80 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

WAIMES

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/8/2008 au triage 323 Sourbrodt, comp. 154 - parc. 3 au devis estimatif de 16.433,20 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.979,58 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

WAIMES

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/10/2008 au triage 321 Waimes, comp. 14 - parc. 1 au devis estimatif de 16.141,47 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.385,27 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

WAIMES

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/12/2008 au triage 323 Sourbrodt, comp. 207 - parc. 2 au devis estimatif de 17.803,58 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.603,11 € par arrêté n° 1004 du 23 décembre 2008.

N° 150 REGIME FORESTIER

Arrêtés du collège provincial du 2 juillet 2009 relatifs au régime forestier.

En séance du 2 juillet 2009, le Collège provincial a approuvé les délibérations des communes ci-après :

BURG-REULAND

Autorise les travaux de lutte phytosanitaire suivant devis SS/824/17/2008 au triage Rodt et Crombach au devis estimatif de 8.973,36 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 17 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.457,00 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/7/2008 au triage 221 Sart (Solwaster), comp. 205 Les Ponts/Tapeux - parc. 4 au devis estimatif de 12.594,56 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 521,81 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/8/2008 au triage 221 Sart (Solwaster), comp. 211 Guéytay - parc. 4 au devis estimatif de 3.061,81 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 136,41 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/9/2008 au triage 221 Sart (Solwaster), comp. 213 Vieux Marchés - parc. 3 au devis estimatif de 1.230,92 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 222,00 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

JALHAY

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/13/2008 au triage 190 Vieilles-Fagnes, comp. 122 Fagne du Hatrai - parc. 11 au devis estimatif de 13.752,66 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 23 juin 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.076,19 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/16/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 35 Derrière Hierlot - parc. 1 au devis estimatif de 7.646,58 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.158,59 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/17/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 40 Pierreuse parc. 1 au devis estimatif de 8.366,58 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.249,43 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/18/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 42 Pierreuse parc. 1 au devis estimatif de 1.418,60 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 216,79 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/19/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 44 Pierreuse parc. 1 au devis estimatif de 6.534,90 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.000,13 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/20/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 51 Lambiester parc. 1 au devis estimatif de 7.646,58 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.158,59 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/21/2008 au triage 270 Hodinfosse, comp. 61 Au-delà du Bois - parc. 1 au devis estimatif de 10.167,52 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.629,38 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/22/2008 au triage 270 Hodinfosse comp. 69 Banalbois - parc. 1 au devis estimatif de 9.083,67 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.557,69 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/44/2008 au triage 290, comp. 13 Groumont - parc. 1 au devis estimatif de 22.678,91 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 6.646,50 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/45/2008 au triage 290, comp. 12 Groumont - parc. 2 au devis estimatif de 795,00 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 281,25 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/47/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 24 Bois de Malsa - parc. 1 au devis estimatif de 12.529,20 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 4.432,50 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

LIERNEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/933/50/2008 au triage 281 Basse-Bodeux, comp. 27 Romont - parc. 1 au devis estimatif de 11.940,90 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 20 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 4.224,38 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

MALMEDY

Autorise les travaux de lutte phytosanitaire suivant devis SS/823/7/2008 au triage 313 Xhoffraix au devis estimatif de 2.850,40 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 164,25 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

PEPINSTER

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/25/2008 au triage 130 Fagne St-Remacle, comp. 3 Bois Ritteweger au devis estimatif de 14.047,44 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.719,69 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

PEPINSTER

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/34/2008 au triage 130 Fagne St-Remacle, comp. 11 Ayrifagne - parc. 1 au devis estimatif de 11.194,66 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 13 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.462,63 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

SAINT-VITH

Autorise les travaux de lutte phytosanitaire suivant devis SS/824/21/2008 au triage Emmels, Recht et Saint-Vith au devis estimatif de 5.728,86 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 7 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.822,50 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

STAVELOT

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/19/2008 au triage 250, comp. 37 Tapeux - parc. 5 au devis estimatif de 3.094,67 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 18 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.094,81 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

STAVELOT

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/21/2008 au triage 240 Francorchamps, comp. 14 Blanches Pierres - parc. 7 et comp. 61 Sur le Fy - parc. 4 au devis estimatif de 19.818,10 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 18 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.514,75 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

STAVELOT

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/27/2008 au triage 240 Francorchamps, comp. 21 Sur le Fy au devis estimatif de 23.587,00 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 18 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 8.314,69 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/22/2008 au triage 140 La Porallée, comp. 140 Vieux Pasay-ouest - parc. 3 au devis estimatif de 19.404,36 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 3.208,50 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/24/2008 au triage 140 La Porallée, comp. 137 Blanches Pierres - parc. 2 au devis estimatif de 10.420,86 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.051,25 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/31/2008 au triage 140 La Porallée, comp. 173 La Fagne Pansir - parc. 1 au devis estimatif de 9.496,54 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 1.006,88 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

THEUX

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/32/2008 au triage 130 Fagne St-Remacle, comp. 132 Devant Haut-Regard - parc. 1 au devis estimatif de 23.604,08 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 577,50 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

TROIS-PONTS

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/813/16/2008 au triage 230 Wanne, comp. 225 Les 7 Montagnes - parc. 3 et 211 Lashaye - parc. 3, au devis estimatif de 7.184,55 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 30 septembre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.541,71 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

WAIMES

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/9/2008 au triage 323 Sourbrodt, comp. 150 - parc. 1 au devis estimatif de 19.791,90 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.101,69 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

WAIMES

Autorise les travaux de boisement suivant devis SS/823/11/2008 au triage 322 Ovifat, comp. 227 - parc. 1 au devis estimatif de 6.440,00 € tels que prévus par la délibération du Conseil communal du 6 octobre 2008 pour lesquels Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme octroie une subvention de : 2.370,00 € par arrêté n° 1006 du 23 décembre 2008.

N° 151 LIBERALITES

Arrêté du collège provincial du 28 mai 2009.

En séance du 28 mai 2009, le Collège provincial a approuvé la délibération du Conseil de la Croix-Rouge de Belgique ci-après :

*Emet un avis favorable à l'octroi à la Communauté Francophone de la **Croix-Rouge de Belgique** de l'autorisation d'accepter le legs d'environ 113.635,12 € augmenté du bénéfice de l'assurance-vie de 159.256,78 €, telle que sollicitée par la délibération du Conseil d'Administration de la Croix-Rouge de Belgique, Communauté francophone, du 2 septembre 2008, selon les volontés émises par Madame LAIRE Clémence Valérie, domiciliée de son vivant avenue du Centenaire, 400 à 4102 Seraing et décédée le 2 décembre 2007 dans son testament dicté au Notaire Paul Platéus de Seraing le 18 avril 2000.*

N° 152 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009.

*Par arrêté du 9 juillet 2009, le Collège provincial émet un avis favorable au projet de création de la réserve naturelle domaniale « Stuhl » à **RAEREN***

N° 153 RESERVES NATURELLES

Arrêté du Collège provincial du 9 juillet 2009.

*Par arrêté du 9 juillet 2009, le Collège provincial émet un avis favorable au projet de création de la réserve naturelle domaniale de la « Vallée de la Lienne » à **STOUMONT***

N° 154 INCENDIE

Relevé des arrêtés de Monsieur le Gouverneur de la Province intervenus au cours du 1er semestre 2009, en ce qui concerne les services communaux et régionaux d'incendie

	<i>Date de l'arrêté</i>	<i>Objet de l'arrêté</i>
1	09 janvier 2009	<u>MALMEDY</u> : APPROBATION de la délibération du 11 décembre 2008 par laquelle le Conseil communal modifie l'article 6 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité
2	11 février 2009	<u>I.I.L.E.</u> : APPROBATION de la délibération du 29 octobre 2008 par laquelle le Conseil d'administration décide de promouvoir Mme Jocelyne FASSOTTE, Lieutenant Médecin professionnel, au grade de Capitaine Médecin professionnel de la dite entité, à partir du 1er novembre 2008
3	19 février 2009	<u>FLEMALLE</u> : APPROBATION des délibérations des 29 juin 2006 et 6 septembre 2007 par lesquelles le Conseil communal décide de nommer M. Roland NYS au grade de Capitaine-Chef de corps professionnel au Service d'incendie de ladite entité, à partir du 1er août 2006
4	19 février 2009	<u>I.I.L.E.</u> : APPROBATION de la délibération du 17 novembre 2008 par laquelle le Conseil d'administration décide de promouvoir MM. Stéphane BOUQUETTE et Hervé FANUEL, Sous-lieutenant professionnel, au grade de Lieutenant professionnel de la dite entité à partir du 1er décembre 2008
5	10 mars 2009	<u>HANNUT</u> : APPROBATION de la délibération du 13 novembre 2008 par laquelle le Conseil communal décide de prolonger d'un an à partir du 1er octobre 2008, la durée du stage de M. Alexandre CRASSON, en qualité de Sous-lieutenant stagiaire au Service d'incendie de ladite entité
6	13 mars 2009	<u>I.I.L.E.</u> APPROBATION de l'organisation d'un poste avancé sur des terrains sis sur la commune d'OUPEYE, à l'abord du pont de Hermalle-sous-Argenteau, rive gauche du Canal Albert et cadastrés Section B n° 1339d
7	19 mars 2009	<u>LONTZEN</u> : APPROBATION de la délibération du 15 décembre 2008 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Jean-Luc MOUTSCHEN, en qualité de Sous-Lieutenant volontaire au Service d'incendie de ladite entité à dater du 1er mai 2006
8	1er avril 2009	<u>HERVE</u> : APPROBATION de la délibération du 20 mars 2009 par laquelle le Conseil communal décide de désigner M. Olivier GIUST, en qualité de Sous-lieutenant professionnel stagiaire au Service régional d'incendie de ladite entité
9	17 avril 2009	<u>FLEMALLE</u> : APPROBATION de la délibération du 19 février 2009 par laquelle le Conseil communal décide, d'une part, de revaloriser les échelles barémiques du personnel du Service d'incendie et, d'autre part, d'arrêter le règlement organique

		<i>du dit Service d'incendie à l'exception de son article 14 qui N'EST PAS APPROUVE</i>
10	24 avril 2009	<u>VERVIERS</u> : APPROBATION de la délibération du 2 mars 2009 par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'article 6 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité
11	27 avril 2009	<u>MODIFICATION</u> du tableau IX repris en annexe de son arrêté du 14 décembre 1976 et fixant la composition du groupe régional dont la ville de HERVE constitue le centre est adapté comme suit : Aubel, Blegny, Dalhem, Herve, Soumagne et Thimister-Clermont. L'arrêté entre en vigueur le 1er juillet 2009
12	27 avril 2009	<u>THEUX</u> : APPROBATION de la délibération du 30 mars 2009 par laquelle le Conseil communal décide de modifier l'article 6 du règlement organique du Service d'incendie de ladite entité
13	30 avril 2009	<u>AYWAILLE</u> : APPROBATION de la délibération du 19 mars 2009 par laquelle le Conseil communal décide de nommer, à titre définitif, M. Luc BURETTE au grade de Sous-lieutenant professionnel au Service régional d'Incendie de ladite entité à partir du 1er avril 2009
14	09 mai 2009	<u>HUY</u> : APPROBATION de la délibération du 12 janvier 2009 par laquelle le Conseil communal décide de promouvoir M. Marc DUVIVIER, Sous-lieutenant professionnel, au grade de Capitaine professionnel au Service régional d'incendie de ladite entité à partir du 1er juin 2009
15	11 mai 2009	<u>WAREMME</u> : APPROBATION de la délibération du 16 mars 2009 par laquelle le Conseil communal arrête le règlement organique du Service régional d'incendie de ladite entité, sauf en ce qu'elle porte sur les article 10.1°) et 12, dernier al 3 qui NE SONT PAS APPROUVES
16	08 juin 2009	<u>MALMEDY</u> : APPROBATION de la délibération du 23 avril 2009 par laquelle le Conseil communal modifie les articles 4, 6, 9 (antépénultième et avant-dernier al.), 28 et 46 du règlement organique du Service régional d'incendie de la dite entité
17	08 juin 2008	<u>I.L.L.E.</u> : APPROBATION de la délibération du 15 juillet 2008 par laquelle le Conseil d'administration nomme MM. Sébastien BABETTE, Laurent CHARBON, Olivier GIUST et Gaëtan JACQUES au grade de Sous-lieutenant professionnel à partir du 1er octobre 2008
18	12 juin 2009	<u>WAIMES</u> : APPROBATION de la délibération du 28 avril 2009 par laquelle le Conseil communal décide de modifier le règlement organique du Service d'incendie de ladite entité
19	18 juin 2009	<u>THEUX</u> : APPROBATION de la délibération du 2 mars 2009 par laquelle le Conseil communal décide d'approuver la prolongation de l'engagement de M. Jean-Jacques BUCHE, en qualité d'officier-chef de corps adjoint, pour une durée d'un an maximum à partir du 1er mars 2009, à titre exceptionnel au Service régional d'incendie de ladite entité

20	22 juin 2009	<u>VERVIERS</u> : APPROBATION de la délibération du 20 avril 2009 par laquelle le Conseil communal décide de prolonger d'un an, à partir du 9 mai 2009, le stage de Melle Catherine PREUMONT, en qualité de Sous-lieutenant volontaire stagiaire au Service régional d'incendie de ladite entité
----	--------------	---

N° 155 COLLECTES - LOTERIES - TOMBOLAS**Autorisations accordées par le Collège provincial au cours du 1er semestre 2009**

<i>Nom de l'organisateur</i>	<i>Nature de l'opération</i>	<i>Date de L'autorisation</i>	<i>Période</i>	<i>Etendue territoriale</i>
<i>ASBL Saint Joseph division "Le Refuge" à Geer</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>15 janvier 2009</i>	<i>13 mars au 13 avril 2009</i>	<i>Province de Liège et principalement région de Huy-Waremme Hannut</i>
<i>ASBL Collège Saint Joseph à Chênée</i>	<i>Tombola</i>	<i>15 janvier 2009</i>	<i>09 au 31 mars 2009</i>	<i>Chênée et communes avoisinantes</i>
<i>ASBL "Accueillez-nous" à Liège</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>15 janvier 2009</i>	<i>15 janvier au 31 décembre 2009</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "De Vive Voix" à Montegnée</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>15 janvier 2009</i>	<i>01 février au 15 mars 2009</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>Institut Saint Laurent Implantation Notre Dame à Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>15 janvier 2009</i>	<i>16 février au 30 mars 2009</i>	<i>Arrondissement de Waremme</i>
<i>Institut des Dames de l'Instruction Chrétienne à Liège</i>	<i>Tombola</i>	<i>22 janvier 2009</i>	<i>02 février au 20 mars 2009</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Les Trois Tournesols" à Rocourt</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>22 janvier 2009</i>	<i>01er mars au 15 avril 2009</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Les Chanterelles" à Esneux</i>	<i>Collectes à domicile</i>	<i>29 janvier 2009</i>	<i>25 mars au 13 avril 2009</i>	<i>Province de Liège</i>
<i>ASBL "Centre Paroissial de Belleflamme" à Grivegnée</i>	<i>Tombola</i>	<i>29 janvier 2009</i>	<i>14 mars au 29 avril 2009</i>	<i>Arrondissement de Liège</i>
<i>Institut Saint Laurent (Implantation Saint-Laurent) à Waremme</i>	<i>Tombola</i>	<i>12 mars 2009</i>	<i>08 mai au 08 juin 2009</i>	<i>Arrondissement de Waremme</i>
<i>ASBL "Fonds de Soutien de l'Ecole primaire</i>	<i>Tombola</i>	<i>19 mars 2009</i>	<i>29 mars au 29 mai 2009</i>	<i>Province de Liège</i>

<i>Embourg</i>				
<i>Spendet und Licht und Liebe à Eupen</i>	<i>Collectes</i>	<i>04 juin 2009</i>	<i>01er octobre 2009 au 31 janvier 2010</i>	<i>Ville d'Eupen et Communes de Kelmis, Lontzen et Raeren</i>
<i>Comité des Fêtes de l'Institut Notre- Dame à Heusy</i>	<i>Tombola</i>	<i>04 juin 2009</i>	<i>1er octobre au 26 novembre 2009</i>	<i>Arrondissement de Verviers</i>
<i>Comité de la Grande Tombola du Centre Scolaire Saint François- Xavier à Verviers</i>	<i>Tombola</i>	<i>11 juin 2009</i>	<i>01er octobre au 27 novembre 2009</i>	<i>Province de Liège</i>